

Déclaration de la Commission Exécutive Nationale du SNFOLC

25 et 26 septembre 2024

CONTRE LA MARCHÉ À LA GUERRE, CONTRE LE COUP DE FORCE ANTIDÉMOCRATIQUE, CONTRE LA CASSE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE, POUR LES REVENDICATIONS TOUT DE SUITE !

La Commission Exécutive Nationale se réunit en cette rentrée 2024 dans une situation d'une gravité sans précédent, marquée par l'accélération de la marche à la guerre au plan mondial avec les menaces de généralisation de la guerre russo-ukrainienne à l'Europe et de la guerre israélo-palestinienne au Proche Orient du fait notamment de l'escalade en cours au Liban, et, au plan national, par le coup de force anti-démocratique du président Macron en réaction à ses défaites électorales de juin et juillet.

Avec la FNEC FP-FO, la CEN condamne le bombardement, samedi 21 septembre, par des drones israéliens, d'une école qui abritait un millier de réfugiés palestiniens à Al Zaytoun, provoquant de nouveau le massacre de dizaines de civils parmi lesquels des enfants. Selon l'ONU, ce sont près de 500 écoles qui ont été bombardées à Gaza depuis octobre 2023. Les universités ont été détruites. Des milliers d'élèves et des centaines de professeurs ont été tués ou blessés. Il n'y a pas eu de rentrée, cette année, pour les enfants gazaouis.

De même, la CEN condamne fermement les livraisons d'armes à Israël par lesquelles des gouvernements, comme le gouvernement Français, se rendent complices du génocide en cours contre les palestiniens.

Dans une telle situation, la CEN se félicite de l'adoption par le Congrès de l'Internationale de l'Éducation (IE) réuni début août, et regroupant 383 syndicats de 178 pays représentant 32 millions de travailleurs de l'Éducation, d'une résolution qui demande aux États « de cesser la vente, le transfert et la livraison d'armes, de munitions et d'autres équipements militaires vers Israël, et se prononce pour le cessez-le-feu immédiat. »

Avec la FNEC FP-FO, la CEN considère en effet que « c'est la place et la responsabilité du mouvement syndical de tout mettre en œuvre pour que cesse ce massacre ». La CEN continue à appeler les syndicats départementaux à se mobiliser avec tous ceux qui refusent le génocide des palestiniens, et à prendre part aux manifestations et rassemblements, notamment aux

côtés des étudiants qui défendent la paix dans les universités du monde entier, pour le cessez-le-feu, l'arrêt des livraisons d'armes et la paix immédiate et définitive.

À ce titre, la CEN se joint à la FNEC FP-FO pour dénoncer le fait que « des préfets, des présidents d'Université, des recteurs essaient de faire taire les voix pour la paix en envoyant les forces de l'ordre jusque dans les lycées et les universités et en réprimant la jeunesse qui manifeste son soutien au peuple palestinien », et pour exiger « la levée de toute sanction ».

Pain, Paix, Liberté. La CEN appelle au cessez-le-feu immédiat à Gaza, au Liban et partout dans le monde.

CONTRE LE COUP DE FORCE ANTI-DÉMOCRATIQUE, TENIR BON SUR LES REVENDICATIONS !

Au plan national, la CEN condamne le coup de force anti-démocratique du président Macron qui, battu par trois fois aux élections en juin et juillet derniers, refuse de tenir compte du rejet de sa politique de casse sociale massivement exprimé dans les urnes, et qui, pour continuer à dérouler son programme comme si de rien n'était, a maintenu tout l'été un gouvernement prétendument démissionnaire qui, au nom des « affaires courantes » a publié près de 1300 décrets et arrêtés et a préparé un budget d'austérité visant à imposer des dizaines de milliards d'euros de coupes budgétaires. La nomination de Michel Barnier, premier ministre ultra-minoritaire, participe de ce coup de force et constitue une véritable provocation.

D'ores et déjà, le Premier ministre rejeté par 55 % des Français selon un sondage IFOP, a annoncé dans la presse nationale qu'« il y aura des décisions graves et difficiles », puis que « même si des Français n'y adhèrent pas », il souhaitait « qu'ils les respectent » (Le Figaro). Autrement dit mépris et brutalité sont les maîtres mots du gouvernement Barnier. Il s'apprête à poursuivre de plus belle les attaques menées depuis 2017, au nom des déficits publics et dans un objectif de privatisation de la protection sociale, contre les retraites, la Sécurité Sociale, les

services publics, les statuts des fonctionnaires etc., pour imposer à tous la baisse du « *coût du travail* ».

Pour la CEN, il n'y a pas d' « union nationale », il n'y a pas de « respect » des « décisions graves » qui tiennent, il y a la défense des revendications en toutes circonstances, à commencer par :

- ▶ **L'abrogation de la réforme des retraites ;**
- ▶ **L'augmentation du point d'indice (10 % tout de suite et rattrapage des 28,5 % perdus depuis 2000) ;**
- ▶ **L'augmentation des salaires, des pensions et des minimas sociaux ;**
- ▶ **L'abandon de la réforme de l'assurance chômage ;**
- ▶ **L'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ;**
- ▶ **L'abandon pur et simple du projet Guérini qui prévoyait de supprimer les catégories A, B et C et de généraliser le salaire « au mérite »...**

La CEN se joint à la FNEC FP-FO pour dénoncer les agissements de l'État colonial Français en Kanaky-Nouvelle-Calédonie et pour exiger « *l'arrêt de la répression d'Etat exercée contre tout ou partie de la population* » et « *la libération des prisonniers politiques* » emprisonnés en France depuis le 23 mai, à plus de 17 000 km de leurs foyers, de leurs familles et amis.

Le 1^{er} septembre 2024, un mouvement de lutte contre la vie chère a été lancé en Martinique par le RPPRAC (Rassemblement pour le protection des peuples et des ressources afro-caribéens). Aujourd'hui 26 septembre la FNEC FP-FO Martinique appelle les personnels à rejoindre massivement le mouvement aux côtés de tous les travailleurs martiniquais. La CEN leur apporte tout son soutien et condamne la répression d'Etat à l'encontre de la population et des travailleurs martiniquais.

POUR BLOQUER LES CONTRE-RÉFORMES QUI CASSENT L'ÉCOLE PUBLIQUE, RÉUNIR LES PERSONNELS PARTOUT ET CONSTRUIRE LES MOBILISATIONS POUR FAIRE ABOUTIR LES REVENDICATIONS !

À l'Education nationale, la rentrée préparée « *comme si de rien n'était* » par la ministre démissionnaire Belloubet s'est déroulée dans des conditions de plus en plus dégradées : 24 000 élèves en situation de handicap ne sont pas pris en charge dans les établissements sociaux et médico-sociaux faute de place, près de 13 000 élèves sont sans affectation au lycée, 85 000 bacheliers sont sans affectation dans l'enseignement supérieur, trois semaines après la rentrée il manque partout des postes de toutes catégories (*enseignants, CPE, AED, AESH, Psy-EN, infirmières, personnels de laboratoire...*), les classes sont surchargées (*35, 36 élèves par classe en lycée, 29, 30 élèves en collège...*), dans de nombreux établissements, les emplois du temps sont intenables pour les professeurs, et parfois pour les élèves, du fait de la mise en œuvre des groupes « de besoins », ou de la réforme du lycée, de nombreuses HSE sont supprimées (à cause du Pacte et de la réduction de l'HSA à 30 HSE)...

Des pressions sont faites pour que les personnels signent des Pactes, acceptent la surcharge de travail qu'ils entraînent et pallient eux-mêmes aux problèmes de recrutement. La CEN s'oppose au Pacte qui attaque le statut et le remplace par un contrat, et exige que les moyens du Pacte soient utilisés pour les postes et les allègements d'effectifs.

L'affectation des lauréats de concours a été très cahotique, avec des lauréats avec des PACS envoyés à l'autre bout de la France ou dans des académies où ils ne pourront pas rester en tant que titulaires.

Et comme si cela ne suffisait pas, comme si l'école n'était pas déjà étranglée par des années de budgets d'austérité, un rapport de l'Inspection Générale de l'Education, du Sport et de la Recherche (IGESR) et de l'Inspection des Finances (IGF), commandé par Matignon à l'automne 2023, produit au printemps 2024 et publié le 12 septembre, préconise d'optimiser les moyens d'enseignement pour répondre à la baisse annoncée du nombre d'élèves en fermant 2 000 écoles et en supprimant 5 000 postes d'enseignement. Une véritable saignée !

Dans ces conditions, la CEN considère que la nomination d'Anne Genetet, députée « Ensemble pour la République » de la 11^{ème} circonscription des Français établis hors de France (zone Asie-Pacifique) à l'Éducation, qui comme membre de la Commission Défense de l'Assemblée Nationale a été coordinatrice de la Loi de Programmation militaire 2024-2030 élevant les dépenses d'armement à 413 milliards d'euros au détriment des dépenses vitales pour la population (Santé, Education...), et qui se prononce pour la généralisation du SNU ; celle d'Alexandre Portier, député LR du Rhône, fervent défenseur de l'enseignement privé et de l'acte 2 de l'école inclusive, comme ministre délégué à la Réussite scolaire et à l'Enseignement professionnel ; enfin celle de Patrick Hetzel partisan déclaré de l'autonomie de gestion des établissements comme ministre de l'enseignement supérieur, ne constituent pas des « *erreurs de casting* », mais un plan d'attaque à l'encontre des personnels et des parents qui se sont mobilisés durant 6 mois, de janvier à juin, pour obtenir l'abandon du « choc des savoirs » et des moyens pour l'école.

Ainsi, la nouvelle ministre a-t-elle déclaré lors de la passation de pouvoir, lundi 23 septembre, que « *le navire ne changera pas de cap* », confirmant son intention de mener à bien les contre-réformes initiées par ses prédécesseurs. Le journal *Les Echos* commente pour sa part : « *Sa nomination permet surtout à la Macronie de faire de l'école son domaine réservé, et à Gabriel Attal de garder la main sur ce qu'il considèrerait être la « mère de toutes les batailles »* ».

Pour la CEN, aucun déni de démocratie ne saurait effacer la colère qui a dressé des millions de salariés en 2023 contre la réforme des retraites, ni la colère des milliers de personnels et de parents qui se sont mobilisés entre janvier et juin 2024 contre le « choc des savoirs ».

Cette colère s'est à nouveau exprimée dans les dizaines de réunions qui se sont tenues dans les établissements, dès la prérentrée, à l'initiative du SNFOLC et quelquefois en intersyndicale, regroupant de nombreux personnels qui ont dressé le constat des conditions dégradées de cette rentrée 2024, dit leur refus d'une

telle situation et réaffirmé leurs revendications dans des motions et prises de position et qui, pour certains, se sont mobilisés sans attendre pour aller chercher dans les DSDEN, dans les rectorats, les postes, les heures et classes dont ils ont besoin...

Cette colère, elle a encore retenti dans les manifestations et rassemblements du 7 et du 21 septembre à l'initiative des organisations de jeunesse, dans lesquels, dans de nombreux départements, des syndicats, des militants et des adhérents de la FNEC FP-FO et du SNFOLC ont pris toute leur place parmi les centaines de milliers de manifestants en défense de la démocratie et des revendications.

Pour la CEN, dans une situation où la démocratie est attaquée, où le monde marche à la guerre, où l'existence de l'École publique est menacée, la défense des revendications est inséparable de la défense de la démocratie. La place du SNFOLC est avec les personnels qui cherchent à se regrouper, à s'organiser pour le respect de leurs droits et la satisfaction de leurs revendications :

- ▶ **abrogation des décrets et arrêtés du 17 mars organisant le « choc des savoirs » ;**
- ▶ **rétablissement de la technologie en 6^{ème} ;**
- ▶ **annulation des 10 milliards d'euros de coupes budgétaires supplémentaires, dont près de 700 millions à l'Education nationale ; Annulation des suppressions d'heures, de postes, de classes ; Maintien et création des heures, postes et classes nécessaires ;**
- ▶ **arrêt / abrogation des contre-réformes qui cassent l'École publique, ses enseignements disciplinaires, ses diplômes nationaux et remettent en cause les statuts et missions des personnels : réformes du lycée et du baccalauréat, Parcoursup, Pacte enseignant, Acte 2 de l'école inclusive, réforme de la voie professionnelle, réformes des concours d'accès à l'enseignement, déconcentration de la gestion des agrégés...**
- ▶ **abandon du SNU ;**
- ▶ **fonds publics à l'École publique, fonds privés à l'École privée !**

Avec la FNEC FP-FO, la CEN constate que « *personne n'accepte le coup de force contre l'École publique* », mais que les personnels se demandent comment faire « *pour se faire entendre et respecter* », pour « *faire aboutir les revendications* », pour « *sortir de la spirale des journées d'action qui ne permettent pas de gagner* », puisque le président Macron ne nous laisse pas d'autre choix que de nous préparer à « *mettre le pays à l'arrêt* ».

Dans la continuité de ce qui a été entrepris depuis la rentrée à l'initiative du SNFOLC, la CEN appelle les syndicats à construire le rapport de force en organisant la réunion des personnels par tous les moyens à leur disposition (Assemblées Générales, Heures d'Information Syndicales, stages syndicaux), en réactivant les réseaux inter-établissements, avec les parents, constitués lors des mobilisations contre le

« choc des savoirs », en s'adressant aux autres organisations syndicales, pour faire le point sur la situation, lister les besoins (emplois du temps, effectifs des classes, rémunération, postes, affectation, réemploi...) et les revendications, et discuter des moyens à mettre en oeuvre pour les faire aboutir.

Face à la mise en place des mesures liées à l'école inclusive (suppression des ITEP et IME, mise en place des DAR, des PAS), la CEN du SNFOLC appelle à se saisir de la pétition FNEC FP-FO, FNAS-FO, FSPS-FO et FAGE-FO pour la défense de l'enseignement spécialisé et adapté, et le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive.

Avec sa Confédération et sa Fédération, la CEN « soutient les syndicats engagés dans l'action pour faire valoir leurs revendications, en toute indépendance. Elle appelle à se saisir de toutes les mobilisations pour les faire aboutir. ».

La CEN invite tous les personnels qui souhaitent s'organiser pour défendre leurs statuts, leurs droits, leurs conditions de travail, leurs revendications, leur rémunération, à rejoindre le SNFOLC.

Adopté à l'unanimité moins quatre abstentions